

appel de projets

**Ajoutez** votre couleur  
**à la Programmation citoyenne!**

Date limite pour soumettre votre projet : **18 février 2022**

[assnat.qc.ca/programmationcitoyenne](https://assnat.qc.ca/programmationcitoyenne)



ASSEMBLÉE  
NATIONALE  
DU QUÉBEC

01\_Présentation de la Programmation citoyenne

02\_Nature des projets

03\_Conditions d'admissibilité

04\_Engagement et partage des responsabilités

05\_Sélection des projets

06\_Calendrier de l'appel de projets

07\_Comment soumettre un projet

08\_Coordonnées

09\_Annexe

Date limite pour soumettre votre projet  
**18 février 2022**

[assnat.qc.ca/programmationcitoyenne](https://assnat.qc.ca/programmationcitoyenne)

# 01

# Présentation de la Programmation citoyenne

## Qu'est-ce que la Programmation citoyenne?

L'inauguration du pavillon d'accueil en 2019 a positionné l'Assemblée nationale du Québec comme une institution moderne, vivante et accessible à la population. La Programmation citoyenne est un calendrier annuel d'activités gratuites et destinées au grand public. Ces activités permettent de faire vivre le pavillon d'accueil et de mieux faire connaître l'institution et son apport à la société québécoise. La Programmation 2022-2023 sera lancée en septembre 2022 et se poursuivra jusqu'en août 2023<sup>1</sup>.

Afin de proposer une programmation à l'image des citoyennes et des citoyens et d'être un réel partenaire de son milieu, l'Assemblée nationale sollicite les initiatives issues de la population. Du 13 décembre 2021 au 18 février 2022, le public est invité à soumettre ses propositions d'activités.

La clientèle de l'Assemblée nationale se compose notamment de parlementaires, de fonctionnaires qui travaillent dans le secteur de la colline Parlementaire, de citoyennes, de citoyens, de touristes et de groupes scolaires. La Programmation citoyenne s'adresse au grand public – la nature de votre projet déterminera le public visé.

### La Programmation citoyenne vise également à :

- ⇒ accueillir l'émergence et la relève et à offrir un espace d'expression à la diversité;
- ⇒ développer des partenariats avec différentes organisations comme les musées, les universités, les organisations artistiques, etc.;
- ⇒ faire connaître des organismes de bienfaisance qui favorisent l'inclusion et la participation citoyenne;
- ⇒ faire rayonner des initiatives de toutes les régions du Québec.

<sup>1</sup> L'équipe de la Programmation citoyenne se réserve le droit de fixer une autre échéance aux activités proposées. Celles-ci pourraient être intégrées à la Programmation citoyenne à venir ou encore être retenues pour une programmation ultérieure selon le délai de réalisation nécessaire à leur tenue.

# 02 Nature des projets

## Quel type de projet peut-on soumettre?

Souhaitant bonifier son offre d'activités et diversifier ses clientèles, l'Assemblée nationale est ouverte à une grande variété de propositions.

Notez qu'agissant à titre de diffuseur, l'Assemblée nationale assure la diffusion – et non la production – d'événements (conférences, tables rondes, expositions, manifestations artistiques, projections, etc.). L'activité proposée doit donc être entièrement réalisée par l'organisation qui la chapeaute (formule clé en main pour l'Assemblée nationale).

### Les projets soumis doivent s'inscrire dans l'une des grandes sphères suivantes :

- ⇒ Vie démocratique et société
- ⇒ Arts et culture
- ⇒ Science, environnement et agronomie
- ⇒ Éducation, loisirs et jeunesse
- ⇒ Santé, sport et saines habitudes de vie

### Les projets soumis peuvent prendre plusieurs formes, notamment :

- ⇒ Des conférences
- ⇒ Des tables rondes
- ⇒ Des débats
- ⇒ Des manifestations artistiques
- ⇒ Des expositions
- ⇒ Des projections
- ⇒ Des ateliers, cours et formations
- ⇒ Etc.

Notez que les projets d'envergure (ex : œuvres d'art, sculptures, etc.) qui visent à intégrer l'environnement architectural, urbain et paysager de l'Assemblée nationale ne seront pas retenus pour l'édition 2022-2023 de la Programmation citoyenne.

## Qui peut soumettre un projet?

**Les personnes et les groupes autorisés à soumettre une proposition de projet sont :**

- ⇒ les citoyennes et les citoyens;
- ⇒ les organismes sans but lucratif;
- ⇒ les groupes communautaires;
- ⇒ les établissements d'enseignement ou de recherche;
- ⇒ les institutions et les organismes publics.

Les personnes intéressées à soumettre un projet doivent être de citoyenneté canadienne ou avoir obtenu leur résidence permanente du gouvernement canadien. Elles doivent être nées au Québec ou y être domiciliées depuis au moins un an.

## Conditions d'admissibilité des projets

Les activités de la Programmation citoyenne doivent contribuer à faire du Parlement une maison citoyenne qui accueille, communique et favorise la participation citoyenne et démocratique. Toutes les propositions d'activités acceptées dans le cadre de l'appel de projets seront soumises à l'approbation du président de l'Assemblée nationale.

**Toutes les activités de la Programmation citoyenne doivent respecter les conditions suivantes :**

- ⇒ Respecter l'institution, son image et les valeurs démocratiques.
- ⇒ Être neutres et non partisans.
- ⇒ Être ouvertes gratuitement au grand public et non offertes sur invitation seulement.
- ⇒ Ne pas avoir de visée de nature commerciale.

## Bonifier son dossier de projet

L'équipe de la Programmation citoyenne encourage les personnes et les organisations soumettant un projet à viser une démarche qui s'inscrit dans le développement durable. Pour découvrir des mesures susceptibles de rendre votre activité plus écoresponsable, nous vous invitons à consulter l'Aide-mémoire pour l'organisation d'événements écoresponsables (<http://www.assnat.qc.ca/fr/document/170637.html>).

## Engagement des personnes ou des organisations qui soumettent un projet

Les personnes ou les organisations qui proposent une activité doivent :

- ⇒ être autonomes financièrement pour la tenue de leur activité<sup>2</sup>;
- ⇒ promouvoir leur activité à partir de leurs propres plateformes;
- ⇒ être autonomes quant à l'organisation de l'activité (les personnes qui font des propositions sont prêtes à assurer l'organisation de l'activité et à fournir un échéancier);
- ⇒ être disponibles pour assurer la planification logistique de l'activité avec le personnel de l'Assemblée nationale.

<sup>2</sup> Selon la nature du projet, l'Assemblée nationale pourrait accorder un montant forfaitaire pour couvrir une prestation de services ou une performance artistique. Le montant devra faire l'objet d'une entente entre les parties et prendra notamment en considération la nature et la durée de la prestation.

## Engagement de l'Assemblée nationale

L'Assemblée nationale s'engage vis-à-vis des personnes ou des organisations sélectionnées à :

- ⇒ fournir gratuitement l'espace nécessaire à la tenue de l'activité;
- ⇒ fournir gratuitement les services de base nécessaires à la tenue de l'activité (accueil, sécurité, sonorisation, projection, aménagement, services alimentaires, etc.), selon la nature du projet;
- ⇒ fournir un soutien logistique de base quant à la coordination entre la personne ou l'organisme et les équipes internes de l'Assemblée;
- ⇒ promouvoir l'activité sur ses plateformes (médias sociaux, site Internet, écrans d'information, etc.);
- ⇒ informer les parlementaires de la tenue de l'activité et de la programmation annuelle<sup>3</sup>.

Notez qu'à la suite de l'acceptation d'un projet, un contrat sera conclu entre les parties afin d'entériner le partenariat.



Collection Assemblée nationale.

<sup>3</sup> La participation ou la présence des parlementaires à l'activité demeurent à leur discrétion.

# 05

## Sélection des projets

### Comment les projets seront-ils sélectionnés?

#### Les activités seront sélectionnées :

- ⇒ de manière à assurer un équilibre entre les sphères et les types d'activités de la Programmation;
- ⇒ en considérant le calendrier général des activités institutionnelles et la capacité des équipes internes.

#### Critères d'évaluation

##### **Pertinence du projet au regard de la Programmation citoyenne**

- Concordance avec les objectifs de la Programmation et la mission de l'Assemblée nationale
- Pertinence par rapport au public cible déterminé
- Pertinence par rapport à l'éventail des autres activités retenues

##### **Qualité du projet**

- Qualité du dossier présenté et clarté de la proposition
- Portée potentielle du projet pour l'institution
- Originalité de la proposition

### **Faisabilité du projet**

- Échéancier réaliste

---

- Scénario/déroulement et espaces requis

---

- Disponibilité dans le calendrier

---

- Besoins techniques réalistes

---

- Capacité organisationnelle

---

### **Engagement du partenaire par rapport aux responsabilités énoncées**

- Être autonome financièrement pour la tenue de l'activité.

---

- Promouvoir l'activité sur ses propres plateformes.

---

- Être autonome quant à l'organisation de l'activité.

---

- Être disponible pour assurer la planification logistique de l'activité avec le personnel de l'Assemblée nationale.

---

⇒ **Engagement en matière de développement durable (atout)**

⇒ **Inscription du projet dans l'un des créneaux suivants (atout) :**

- Région

---

- Émergence, relève

---

- Diversité

---



# Calendrier de l'appel de projets

## Date limite pour soumettre un projet

Les personnes et les organisations qui souhaitent soumettre un projet doivent le faire **au plus tard le 18 février 2022**.

## Analyse des dossiers

La période d'analyse des dossiers par le comité de sélection se déroulera de la **fin février** à la **mi-mai 2022**.

## Communication de la décision du comité de sélection

La décision du comité de sélection sera prise à la **fin mai 2022**. Toutes les personnes et les organisations ayant soumis un projet seront contactées au plus tard le **10 juin 2022**.



# Comment soumettre un projet

## Étape 1 : Préparer son dossier de projet

### Liste des documents à joindre

- Le formulaire de proposition de projet dûment rempli (fichier téléchargeable)

---

- Pour les organisations*, un bilan sommaire des activités et des principales réalisations, le cas échéant (dates, contexte, photos ou liens vers des vidéos)

---

- Pour les artistes*, une documentation illustrant le projet (plans, photos, esquisses, si nécessaire) et un portfolio présentant les principales réalisations, le cas échéant (dates, contexte, photos ou liens vers des vidéos)

---

- Pour les citoyennes et citoyens*, un *curriculum vitae* et un bilan sommaire des principales réalisations, le cas échéant (dates, contexte, photos ou liens vers des vidéos)

---

- L'Aide-mémoire pour l'organisation d'événements écoresponsables (facultatif)

---

- Tout autre document appuyant la proposition (facultatif)

---

## Étape 2 : Soumettre son projet avant la date limite

Les dossiers de projet doivent être envoyés par courriel au plus tard le **18 février 2022 à 23 h 59**, à l'adresse suivante : [programmation.citoyenne@assnat.qc.ca](mailto:programmation.citoyenne@assnat.qc.ca). Le formulaire doit être accompagné de tous les documents nécessaires à l'appui de la proposition. Au besoin, si la taille des pièces jointes le justifie, le dossier peut être soumis en plus d'un courriel.

# 08 Coordonnées

Pour toute question concernant cet appel de projets, nous vous invitons à communiquer avec l'équipe de la Programmation citoyenne de l'Assemblée nationale.

**Valéry Depinte**, équipe de la Programmation citoyenne

418 643-1992, poste 70710

[Programmation.citoyenne@assnat.qc.ca](mailto:Programmation.citoyenne@assnat.qc.ca)

[www.assnat.qc.ca/programmationcitoyenne](http://www.assnat.qc.ca/programmationcitoyenne)



Collection Assemblée nationale.

## Spécificités techniques et logistiques

- ⇒ Le service d'accueil des visiteurs (accréditation, vestiaire) et l'encadrement sécuritaire sont offerts.
- ⇒ Il est possible de profiter du soutien technique de l'Assemblée nationale. Une technicienne ou un technicien, par exemple, pourrait être présent pour assurer la sonorisation et la projection de contenu, s'il y a lieu.
- ⇒ Les salles sont aménagées par l'équipe de la gestion immobilière selon les besoins de l'activité. Des exemples de plans de salles sont disponibles dans le présent guide, aux pages 22 à 24.
- ⇒ Un service de captation est possible, au besoin (frais en sus, à évaluer selon l'activité et la disponibilité de l'équipe technique).
- ⇒ Un service de restauration ou de traiteur est possible. Cependant, notez que le restaurant Le Parlementaire a l'exclusivité sur les lieux de l'Assemblée nationale. Différentes formules alimentaires sont disponibles. Les frais alimentaires sont à la charge de l'Assemblée nationale, excluant les boissons alcooliques.
- ⇒ Un service d'aide à l'installation d'une exposition pourrait vous être fourni, selon la nature de l'activité (à déterminer).

## Caractéristiques et contraintes des espaces

Veillez noter que d'autres lieux pourraient également être envisagés pour la tenue d'activités citoyennes (ex. : Bibliothèque, restaurant Le Parlementaire, parterres et jardins).

# Agora

## Caractéristiques

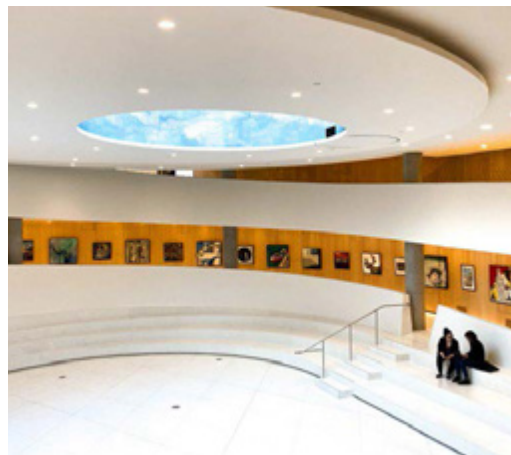
- ⇒ Capacité maximale : 230 personnes, incluant l'espace des gradins (La capacité maximale est sujette à changement en raison des mesures sanitaires)
- ⇒ Dimensions de la salle : 10,6 mètres (sans gradins) X 21,3 mètres (excluant la portion au bas de la rampe)
- ⇒ Présence de gradins
- ⇒ Fenêtre : 1 oculus (puits de lumière)
- ⇒ Mur de projection et projecteur
- ⇒ Système de sonorisation
- ⇒ Éclairage modulable

## Caractéristiques du mur d'exposition

- ⇒ Longueur de la zone d'exposition : environ 45 mètres
- ⇒ Variation légère de la hauteur entre le plafond et le plancher se situant entre 2,5 mètres et 2,7 mètres



Collection Assemblée nationale.  
Photographe, Stéphane Groleau.



Collection Assemblée nationale.

## Autres considérations

- ⇒ La luminosité est importante pendant la journée, ce qui pourrait nuire à la qualité d'une projection.
- ⇒ L'acoustique n'est pas optimale pour des activités misant sur l'aspect sonore (ex. : spectacle, concert).
- ⇒ Le montage de la salle pendant la journée ne doit pas restreindre l'accès au lieu des visiteurs ou le départ des visites guidées.
- ⇒ L'espace a plusieurs vocations pendant la journée (visites guidées, visites libres, déplacement du personnel administratif ou politique, etc.). Une activité offerte pendant les heures ouvrables doit cohabiter avec les activités parlementaires et la vie usuelle du pavillon d'accueil.
- ⇒ L'Assemblée nationale ne possède pas de mobilier d'exposition (vitrines, socles, etc.). Si le projet est retenu, il est de la responsabilité de l'organisateur de fournir son matériel d'exposition. Celui-ci doit s'harmoniser avec l'espace (blanc, noir, verre, etc.).

Note : Seul le mur d'exposition est disponible pour l'installation d'une exposition. Les projets d'expositions proposés doivent présenter des œuvres s'accrochant au mur.



Collection Assemblée nationale.

# Salle Multifonctionnelle

## Caractéristiques

- ⇒ De 48 à 56 personnes selon votre mode de présentation (projection de contenu uniquement, présence d'un conférencier, etc.) (La capacité maximale est sujette à changement en raison des mesures sanitaires)
- ⇒ Dimensions de la salle : 11,1 mètres X 5,75 mètres
- ⇒ Fenêtre : aucune
- ⇒ Écran géant interactif
- ⇒ Système de sonorisation
- ⇒ Éclairage modulable



Collection Assemblée nationale.

# Salle Jeunesse

## Caractéristiques

- ⇒ De 48 à 56 personnes selon votre mode de présentation (projection de contenu uniquement, présence d'un conférencier, etc.) (La capacité maximale est sujette à changement en raison des mesures sanitaires)
- ⇒ Dimensions de la salle : 11,1 mètres X 5,75 mètres
- ⇒ Fenêtre : aucune
- ⇒ Écran géant interactif
- ⇒ Système de sonorisation
- ⇒ Éclairage modulable
- ⇒ Utilisation possible du mobilier polyvalent (capacité d'accueil réduite)



Collection Assemblée nationale.

## Salles Multifonctionnelle et Jeunesse combinées



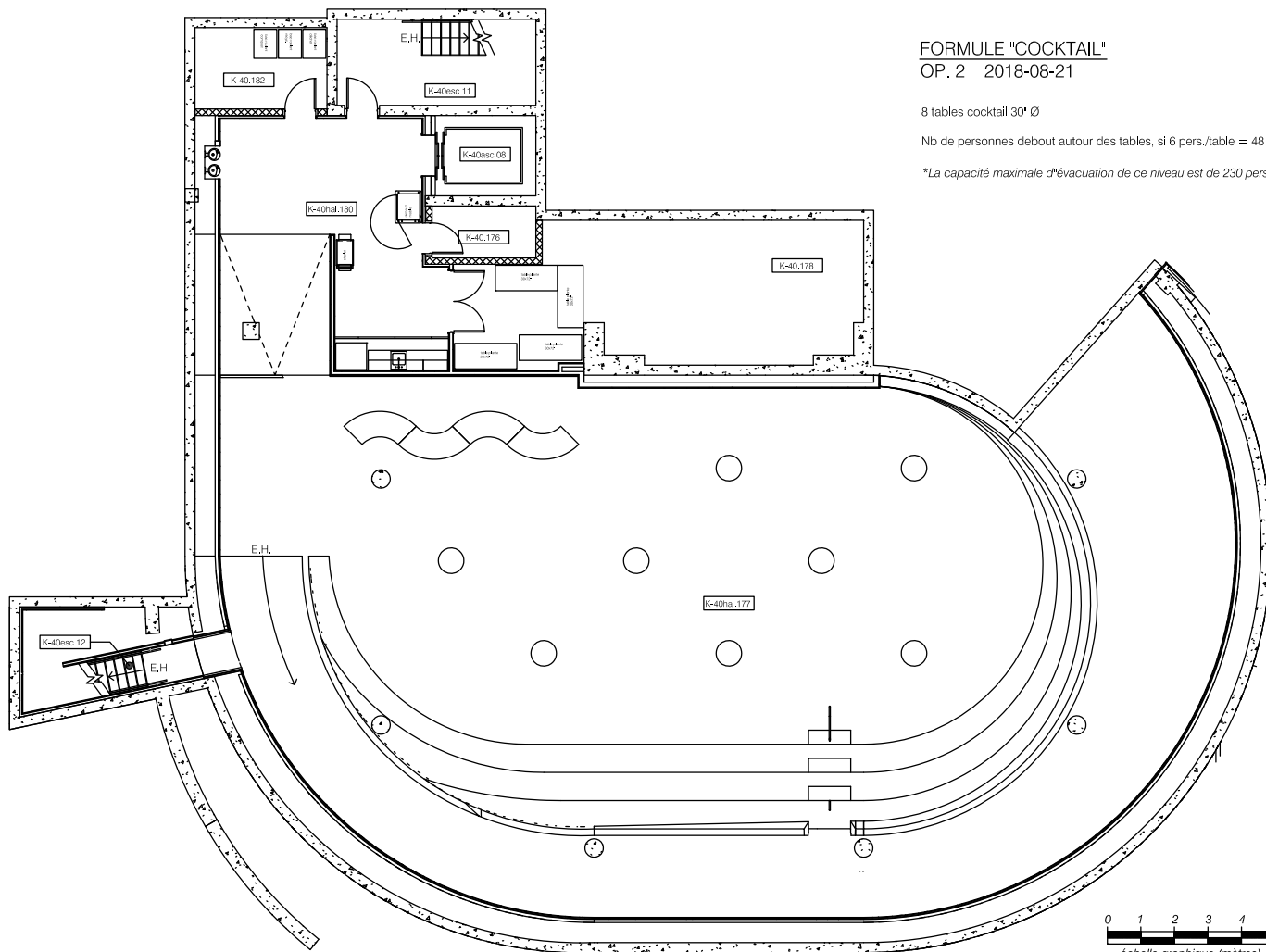
Collection Assemblée nationale.

### Caractéristiques

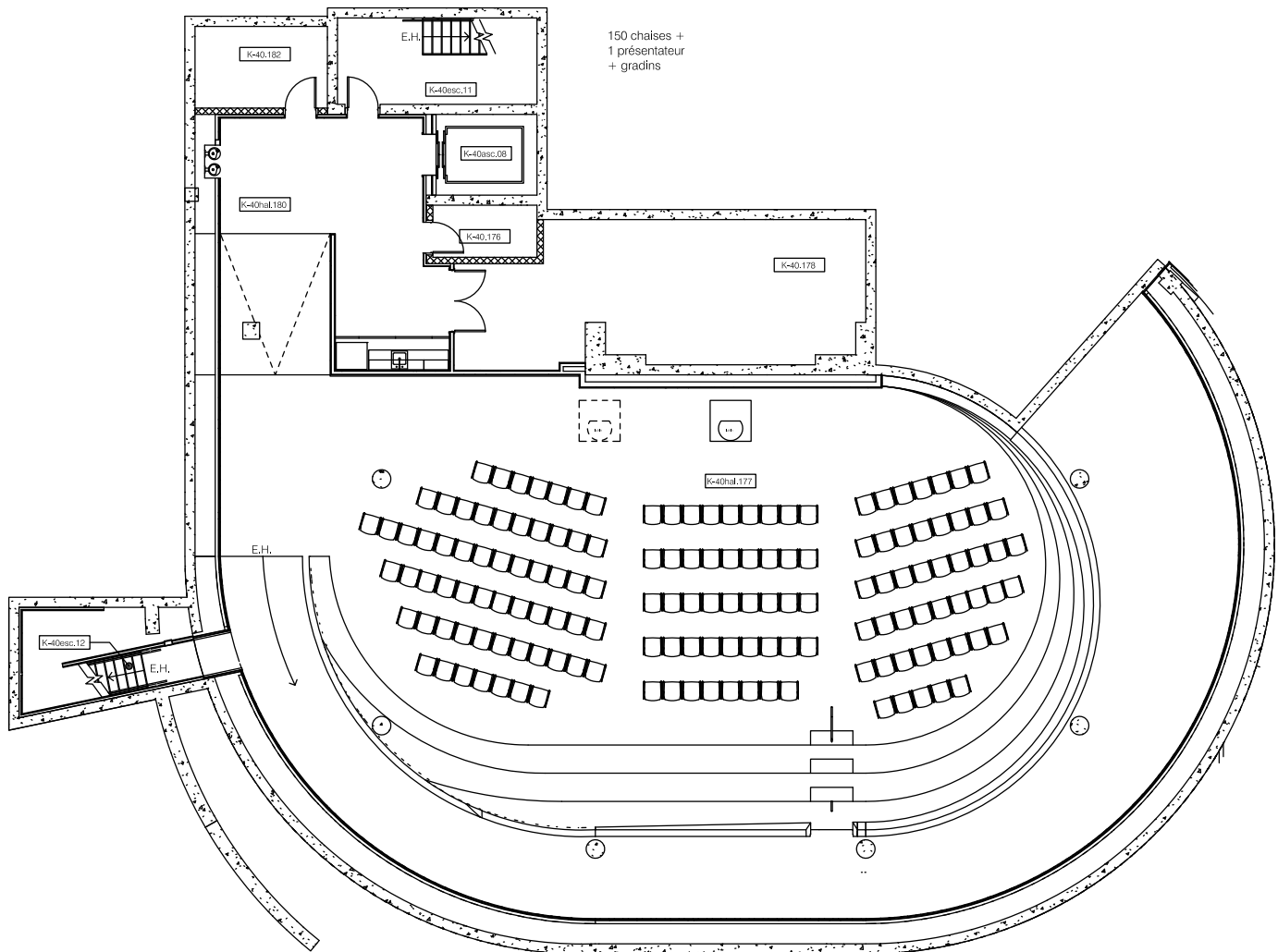
- ⇒ 112 personnes  
(La capacité maximale est sujette à changement en raison des mesures sanitaires)
- ⇒ Dimensions de la salle :  
11,1 mètres X 11,6 mètres
- ⇒ Séparation possible de deux salles par une cloison mobile rétractable
- ⇒ Fenêtre : aucune
- ⇒ 2 écrans géants interactifs
- ⇒ Système de sonorisation
- ⇒ Éclairage modulable

# Plans de l'agora

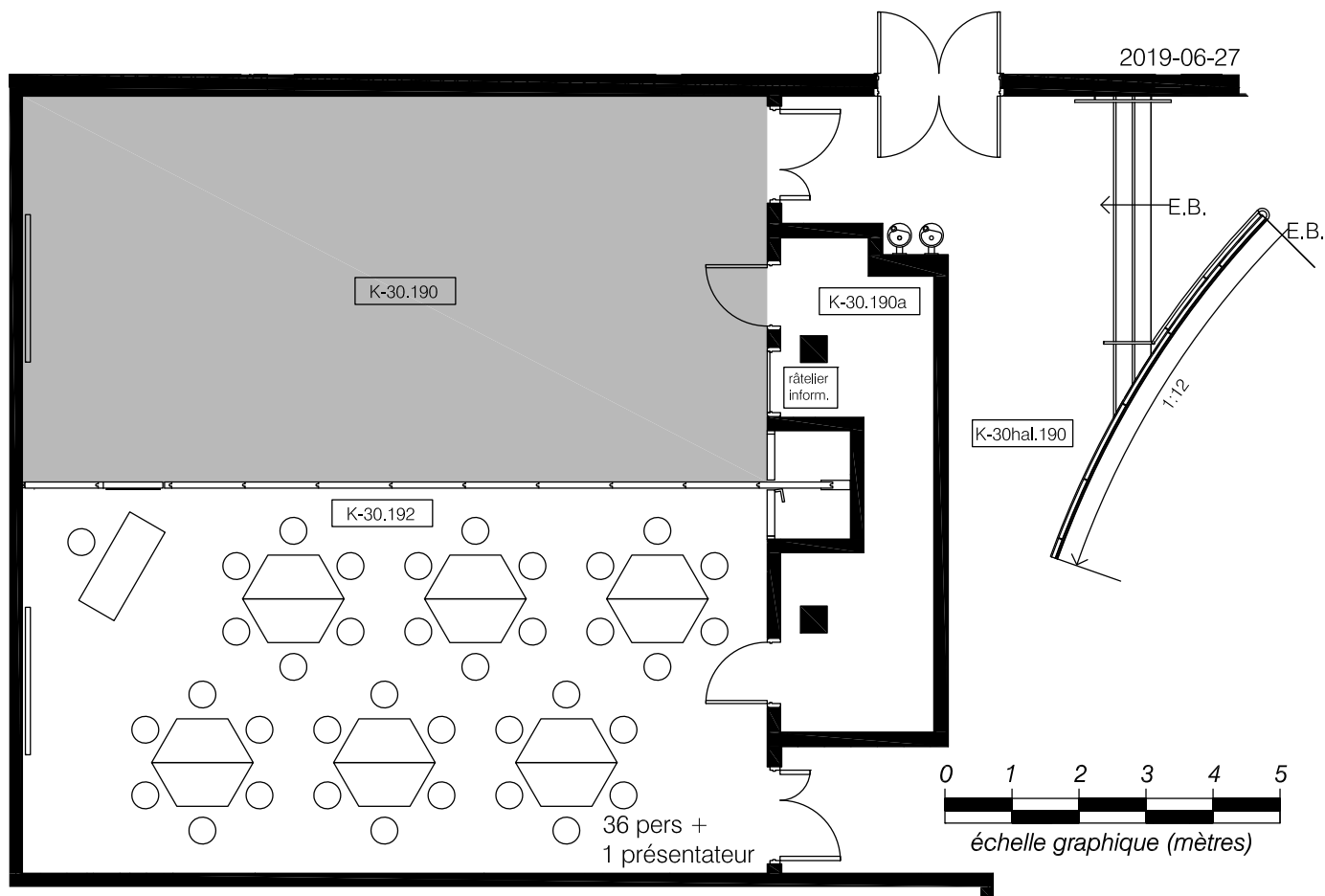
## Formule cocktail



## Formule conférence



# Plan de la salle Jeunesse



# Plan de la salle Multifonctionnelle et la salle Jeunesse combinées

